



PRIX CANADIENS DU GÉNIE-CONSEIL 2010

RENSEIGNEMENTS ET RÈGLES DE PARTICIPATION

Les Prix canadiens du génie-conseil, qui en sont à leur 42e année, sont décernés pour des projets qui se sont démarqués par la grande qualité de leur ingénierie, ainsi que par leur imagination et leur innovation. Un prix canadien du génie-conseil constitue la marque de reconnaissance la plus prestigieuse pour une firme d'ingénieurs-conseils au Canada.

Le programme est co-commandité par l'Association des firmes d'ingénieurs-conseils (l'AFIC) et la revue Canadian Consulting Engineer.

GÉNÉRALITÉS

Chaque année, les juges sont choisis par un panel d'éminents ingénieurs canadiens qui n'appartiennent pas à l'industrie du génie-conseil.

Les projets présentés pour les prix seront évalués à la mi-juin et les firmes candidates seront avisées peu après si elles ont été choisies.

- Le prix Schreyer. Il s'agit du plus grand honneur décerné annuellement pour le meilleur projet technique.
- Le prix Un Arbre à Aimer (Tree for Life Award). Ce prix est décerné annuellement à un projet qui s'est particulièrement démarqué au plan de l'environnement. Le gagnant du prix est choisi parmi tous les projets soumis dans toutes les catégories.
- Prix d'Excellence. Jusqu'à 10 prix d'excellence qui sont attribués à la discrétion des juges.

Ce programme national des prix est un événement indépendant des programmes de prix de génie-conseil provinciaux et ses critères d'évaluation sont différents.

Pour assurer des délibérations candides lors de l'évaluation des projets, les juges se réservent le droit de ne pas expliquer leurs décisions.

ADMISSIBILITÉ

Les projets soumis doivent répondre aux critères suivants:

- Un projet doit avoir été réalisé par au moins un membre d'un ordre ou d'une association d'ingénieurs et qui est propriétaire ou employé d'une firme membre de l'Association des firmes d'ingénieurs-conseils - Canada (AFIC). (Une firme membre d'une association provinciale des ingénieurs-conseils est généralement automatiquement membre de l'AFIC. Pour vérifier si vous êtes membre, communiquez avec l'AFIC au 1-800-565-0569.)
- Si le projet a été réalisé en participation, il suffit qu'une seule des firmes soit membre de l'AFIC.
- Les projets soumis doivent avoir été achevés entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2009. Dans le cas de projets en cours de réalisation, seule(s) la(les) phase(s) terminée(s) à la date limite d'inscription au concours sont admissibles.



- Les projets soumis ne doivent pas avoir été présentés pour ce concours antérieurement.
- Chaque soumission doit être approuvée par (a) le propriétaire du projet, et (b) le client de votre firme (si votre client n'est pas le propriétaire du projet).
- Un projet auquel votre firme a participé en sous-traitance est admissible au concours.
- La portée des services de votre firme dans le cadre du projet auquel elle a participé en sous-traitance doit être clairement définie.
- Il n'y a aucune restriction quant à l'importance ou au lieu du projet.
- Les projets peuvent être présentés en français ou en anglais.

DOCUMENTS REQUIS

Veuillez lire attentivement

ÉTAPE 1 - MARDI, LE 30 MARS 2010

A. Avis d'intention de présenter un projet

B. Des frais d'inscription de 235 \$ + 11,75 \$ (TPS), sous forme de chèque à l'ordre de Canadian Consulting Engineer. Ces frais ne sont pas remboursables. Un autre projet peut cependant être présenté à l'Étape 2 si nécessaire.

ÉTAPE 2 - MARDI, LE 4 MAI 2010

A. Formulaire d'inscription officiel & Présentation du Project dans un reliure à trois anneaux

Le projet doit être présenté dans une reliure à trois anneaux, en format 8 1/2 po x 11 po. Un seul exemplaire suffit. La soumission doit inclure:

(i) *Formulaire d'inscription officiel*, signé par le propriétaire et le client du projet. (Le formulaire d'inscription officiel vous sera envoyé après que nous aurons reçu votre Avis d'intention de présenter un projet.)

(ii) *Un résumé des faits saillants du projet - DEUX PAGES MAXIMUM*. Ce résumé est la partie la plus importante de la soumission. Il sera transmis individuellement aux membres du jury avant que le jury se réunisse. Le résumé doit décrire les points les plus importants du projet, particulièrement les innovations techniques et la manière dont les défis extraordinaires ont été relevés. N'utilisez pas d'illustrations. Évitez le style télégraphique. Le texte doit être dactylographié sur fond blanc. Le nom du projet devrait être le titre du résumé.

(iii) *Présentation du projet*. Une description complète du projet. Donnez des détails complets, des photographies, des dessins, etc. Des lettres de satisfaction de clients sont bienvenues. Il n'y a pas de limite quant au nombre de pages, mais un maximum de 30 pages est recommandé.

B. Résumé du projet en format électronique

Le formulaire du résumé du projet en format électronique vous sera transmis par courriel sur réception de votre Avis d'intention de présenter un projet. Le formulaire vous demande d'indiquer le nom officiel de la firme (ou des firmes) ainsi que le nom du projet qui seront utilisés pour fins de publication nationale, et de fournir une description de 60 MOTS MAXIMUM. Ce résumé sera utilisé pour décrire le projet lors du dîner de présentation des prix de même que dans les publications nationales de l'AFIC.



Association of Consulting Engineering Companies-Canada
Association des firmes d'ingénierie-conseils-Canada

CANADIAN CONSULTING
engineer

NOTE - L'IMPORTANCE D'UN LANGAGE CLAIR ET ACCESSIBLE

L'un des objectifs des Prix canadiens du génie-conseil est de montrer l'importance de notre industrie au grand public. Comme votre projet pourrait être utilisé pour promouvoir notre industrie, il est très important d'employer un langage clair et accessible à tous dans vos textes.

Veillez faire parvenir le tout à :

Bronwen Parsons, Rédactrice en chef
Canadian Consulting Engineer Magazine
12 Concorde Place, Suite 800
Toronto, Ontario, M3C 4J2
Tél. : (416) 510-5119; téléc. : (416) 510-5134; courriel : bparsons@ccemag.com

Pour accéder les formulaires en ligne, visitez www.canadianconsultingengineer.com/awards

PRIX CANADIENS DU GÉNIE-CONSEIL 2010

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Tous les prix sont décernés à la discrétion des juges qui peuvent choisir d'attribuer plus d'un prix par catégorie, ou aucun prix dans une autre catégorie. Ils peuvent aussi déplacer un projet dans une catégorie autre que celle pour laquelle le projet a été soumis s'ils le jugent approprié.

Pour assurer des délibérations candides lors de l'évaluation des projets, les juges se réservent le droit de ne pas expliquer leurs décisions.

CATÉGORIES TECHNIQUES

A. Bâtiments

Construction, électricité, mécanique, communications, génie sismique, sécurité des personnes, géotechnique et autres services dans le domaine de la construction de bâtiments et de complexes commerciaux, institutionnels et résidentiels.

B. Infrastructures de transport

Ponts, routes, aéroports et gares aéroportuaires, services et gares de transports en commun, ports, etc. Cette catégorie comprend tous les services d'ingénierie.

C. Ressources hydriques

Barrages, infrastructures de transport de l'eau et des eaux usées, stations de traitement de l'eau, contrôle de l'érosion, gestion des eaux pluviales, etc. Cette catégorie comprend aussi les études réalisées dans ces domaines.

D. Restauration environnementale

Assainissement de sites contaminés, gestion des déchets solides ou dangereux, évaluations environnementales et projets spéciaux.

E. Ressources naturelles, mines, industrie et production et distribution d'énergie

Incluant les bâtiments, les installations, le génie des procédés, etc.

F. Projets spéciaux. Cette catégorie comprend tout projet qui ne s'inscrit pas dans une seule des catégories ci-dessus. Par exemple : études, logiciels, services d'ingénierie autres que des services de conception, et grands projets ayant une portée pluridisciplinaire.

Les projets techniques dans les catégories ci-dessus seront évalués selon la grande qualité de l'ingénierie et de leur imagination et leur innovation. La complexité du projet et la capacité de l'équipe du projet à surmonter des circonstances extraordinaires sont également considérées, de même que son impact positif social, économique et environnemental. Le respect du budget et de l'échéancier du client font aussi partie de l'évaluation.



À noter que la catégorie Environnement (catégorie D) vise strictement les projets de restauration environnementale et ne devrait pas être utilisée pour des projets civils ou autres qui comportent une composante environnementale. On s'attend à ce que tous les projets sont réalisés en considérant leur impact sur l'environnement et que l'environnement est protégé ou amélioré dans la mesure du possible

Voir les Critères d'évaluation à la page 6.

CATÉGORIE «AUTRES»

G. Gestion de projets

Cette catégorie reconnaît les compétences des ingénieurs en gestion et en coordination des services sur le projet d'un client. Voir les critères d'évaluation à la page 7.

H. Projets internationaux

Reconnaît un projet d'ingénierie ou une autre initiative à l'extérieur du Canada qui a procuré des bénéfices sociaux / économiques / environnementaux à l'autre pays, ou qui a contribué au transfert de technologies canadiennes. Voir les critères d'évaluation à la page 8.

I. Bienfaits à la société et initiatives internes

Reconnaît les contributions de la firme à la société ou ses programmes de gestion internes visant à améliorer l'efficacité, la rentabilité, la formation du personnel, etc. Voir les critères d'évaluation à la page 9.



CRITÈRES D'ÉVALUATION

CATÉGORIES TECHNIQUES A-F

<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Définitions des critères</i>	<i>Pondération</i>
Nouvelle application de techniques existantes, originalité, innovation	<ul style="list-style-type: none">• Est-ce que le projet représente un nouveau domaine de la science ou une percée technologique?• Est-ce que le projet représente une combinaison unique de techniques, de matériaux et d'équipements?• Est-ce que le projet fait avancer l'ingénierie?	40 %
Complexité	<ul style="list-style-type: none">• Le projet comporte-t-il des critères ou des problèmes très complexes?• Le projet comportait-il des problèmes d'emplacement ou des conditions dangereuses?	20 %
Impacts sur l'environnement	<p>Le projet présente-t-il des bienfaits pour l'environnement? Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">• Est-ce que le projet permet de conserver l'énergie tout en produisant un faible bilan carbone?• Le projet permet-il de conserver ou d'améliorer des terres, de restaurer ou d'améliorer la qualité de l'air, de l'eau ou d'écosystèmes, etc.?	15 %
Retombées sociales et économiques	<ul style="list-style-type: none">• Le projet procure-t-il des retombées sociales ou économiques?• Le projet apporte-t-il d'autres avantages indirects?	15 %
Satisfaction ou dépassement des besoins du client	<ul style="list-style-type: none">• La solution est-elle économique et rentable?• Le budget a-t-il été respecté?• Dans quelle mesure les objectifs du client ont-ils été satisfaits?• L'échéancier a-t-il été respecté?	10 %



CATÉGORIE G - GESTION DE PROJETS

<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Définitions des critères</i>	<i>Pondération</i>
Complexité	<ul style="list-style-type: none">• Le projet comporte-t-il des critères ou des problèmes très complexes?• Le projet comportait-il des problèmes d'emplacement ou des conditions dangereuses?	40 %
Satisfaction ou dépassement des besoins du client	<ul style="list-style-type: none">• La solution est-elle économique et rentable?• Le budget a-t-il été respecté?• Dans quelle mesure les objectifs du client ont-ils été satisfaits?• L'échéancier a-t-il été respecté?	25 %
Impacts sur l'environnement	<p>Le projet présente-t-il des bienfaits pour l'environnement?</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">• Est-ce que le projet permet de conserver l'énergie tout en produisant un faible bilan carbone?• Le projet permet-il de conserver ou d'améliorer des terres, de restaurer ou d'améliorer la qualité de l'air, de l'eau ou d'écosystèmes, etc.?	15 %
Nouvelle application de techniques existantes, originalité, innovation	<ul style="list-style-type: none">• Est-ce que le projet représente un nouveau domaine de la science ou une percée technologique?• Est-ce que le projet représente une combinaison unique de techniques, de matériaux et d'équipements?	10 %
Retombées sociales et économiques	<ul style="list-style-type: none">• Le projet procure-t-il des retombées sociales ou économiques?	10 %



CATÉGORIE H - PROJETS INTERNATIONAUX

<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Définitions des critères</i>	<i>Pondération</i>
Retombées sociales et économiques	<ul style="list-style-type: none">• Le projet procure-t-il des bénéfices sociaux ou économiques à l'autre pays? Est-ce que ces bénéfices se font ressentir à tous les niveaux (local et régional)?	30 %
Transfert technologique	<ul style="list-style-type: none">• Est-ce que le projet a contribué au transfert de technologies et de savoir-faire canadiens à l'autre pays?	30 %
Impacts sur l'environnement	<p>Le projet présente-t-il des bienfaits pour l'environnement? Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">• Est-ce que le projet permet de conserver l'énergie tout en produisant un faible bilan carbone?• Le projet permet-il de conserver ou d'améliorer des terres, de restaurer ou d'améliorer la qualité de l'air, de l'eau ou d'écosystèmes, etc.?	15 %
Complexité	<ul style="list-style-type: none">• Le projet comporte-t-il des critères ou des problèmes très complexes?• Le projet comportait-il des problèmes d'emplacement ou des conditions dangereuses?	15 %
Satisfaction ou dépassement des besoins du client	<ul style="list-style-type: none">• La solution est-elle économique et rentable?• Le budget a-t-il été respecté?• L'échéancier a-t-il été respecté?	10 %



CATÉGORIE I - PROJETS DE SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE

<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Définitions des critères</i>	<i>Pondération</i>
Bénéfices pour la communauté	<ul style="list-style-type: none">Le projet a-t-il allégé la souffrance, encouragé une prise de conscience sociale ou environnementale, éduqué, créé des emplois, etc.?	40 %
Niveau d'effort	<ul style="list-style-type: none">Le projet représente-t-il un don important de temps, d'énergie, de frais ou de dévouement par la firme et ses employés?	35 %
Impacts sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none">Le projet apporte-t-il des avantages environnementaux à la communauté (conservation de terres, qualité de l'air et de l'eau, sensibilisation à l'environnement, etc.)?	15 %
Complexité	<ul style="list-style-type: none">Le projet a-t-il permis de relever des défis et de résoudre des problèmes extraordinaires?	10 %

CATÉGORIE I - PROJETS D'INITIATIVES INTERNES

<i>Critères d'évaluation</i>	<i>Définitions des critères</i>	<i>Pondération</i>
Bénéfices pour la firme	<ul style="list-style-type: none">Le projet a-t-il permis d'améliorer l'efficacité, la rentabilité, etc., de la firme?	30 %
Originalité/innovation	<ul style="list-style-type: none">Le projet a-t-il fait usage de nouvelles méthodes ou d'une expertise extraordinaire?	30 %
Bénéfices pour les employés	<ul style="list-style-type: none">Le projet a-t-il aidé le personnel dans son développement professionnel, apporté une satisfaction personnelle ou des récompenses financières, etc.?	25 %
Impacts sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none">Le projet apporte-t-il des avantages environnementaux à la communauté (conservation de terres, qualité de l'air et de l'eau, sensibilisation à l'environnement, etc.)?	15 %